

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude,
M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2011 - Décision modificative n°7 - Budget Principal et Budgets
Annexes - Adoption.**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n°7, qui, tous budgets confon dus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	22 520 251,01	22 520 251,01	3 746 047,78	2 452 047,78	18 774 203,23	20 068 203,23
Section de Fonctionnement	5 323 563,86	5 323 563,86	4 030 519,00	5 324 519,00	1 293 044,86	-955,14
TOTAUX	27 843 814,87	27 843 814,87	7 776 566,78	7 776 566,78	20 067 248,09	20 067 248,09
Résultat	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	27 843 814,87	27 843 814,87	7 776 566,78	7 776 566,78	20 067 248,09	20 067 248,09

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision, tous budgets confondus, s'équilibre, qui, tous budgets confondus, s'équilibre, en recettes et dépenses à 27.843.814,87 € en mouvements budgétaires, à 7.776.566,78 € en mouvements réels et à 20.067.248,09 €.en mouvements d'ordre.

Ces mouvements d'ordre, qui se situent pour l'essentiel, au Budget Principal et au Budget annexe Transports, n'appellent pas de remarques particulières. Au Budget Principal, ils correspondent pour 3.000.000 € au retour dans le patrimoine communautaire en provenance du Département de la Gironde des terrains sur lesquels sont implantés divers bâtiments à usage scolaire constituant l'ancien collège Paul Langevin à Mérignac et au Budget annexe Transports, à l'ouverture d'autorisations budgétaires (15.397.505,98 €) pour continuer, à l'instar des crédits déjà ouverts à cet effet dans les DM n°8 de 2008, DM n°9 de 2010, et DM n°2 de 2011 par exemple, à transformer des comptes d'avances sur immobilisations (compte 238) afférents à la 2^{ème} phase du Tramway, en comptes d'immobilisations définitives, ces immobilisations étant achevées.

Par contre, il est possible de faire divers commentaires sur les mouvements réels. Ainsi, peuvent être relevées les principales inscriptions suivantes :

- En section d'investissement :

- Au Budget Principal :

- 582.007,84 € de contributions diverses inscrites en recettes au compte 13 pour abonder à due concurrence, la ligne des travaux de voirie (compte 23) réalisés avec la participation de tiers ;
- 113.820 € inscrits au chapitre 16 et financés par prélèvement sur la ligne des dépenses imprévues pour abonder l'annuité 2011 d'amortissement en capital de trois prêts indexés sur le Livret A, annuité en capital plus importante que le montant prévisionnel inscrit au Budget Primitif ;
- Diverses études financées par virement de crédits pour, par exemple, la réalisation d'une mission de coordination et de mise au point du référentiel du projet « Plaine Rive Droite » (96.000 €), une étude d'impact dans le secteur du Pontet à Pessac (18.300 €), une étude sur l'autopartage relevant de la Fiche n°9 du Plan Climat qui devait être effectuée sur 2012 mais qui est avancée sur 2011 (60.000 €), des études de stationnement sur 3 secteurs de la CUB (Quartier Nord de Talence/Bordeaux, Pessac Centre, Quartier Sud de Lormont), études dont le financement initialement prévu en fonctionnement pour 120.000 € est basculé, à l'occasion de la présente DM, en section de fonctionnement.
- Diverses subventions d'équipement à verser à des communes en exécution d'engagements pris dans le cadre de la première génération des CODEV comme par exemple :
 - ✓ Une subvention de 27.432 € à la commune de Villenave d'Ornon pour la réalisation d'un plan d'actions pour la préservation des zones humides de la vallée de l'Eau Blanche (Fiche action n° 15) (délibération n° 2011/0669 du Conseil de Communauté du 23/09/2011) ;
 - ✓ Une subvention de 8.463,78 € à la commune de Pessac pour la création d'une liaison douce entre la forêt du Bourgailh et le quartier de la Chataîgneraie (Fiche action n° E04) (délibération n° 2011/0676 du Conseil de Communauté du 23/09/2011) ;
 - ✓ Une subvention de 21.500 € à la commune de Gradignan pour la création d'un cheminement s'intégrant dans la liaison Boucle Verte de la Vallée de l'Eau Bourde (Fiche action n° 4) (délibération n° 2011/0675 du Conseil de Communauté du 23/09/2011) ;
 - ✓ Une subvention de 23.774,71 € à la commune de Bouliac pour la pose de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement d'un giratoire « pont de Bouliac » (délibération n° 2011/0573 du Conseil de Communauté du 23/09/2011) ;

- ✓ Une subvention de 19.440 € à la commune de Mérignac pour l'étude d'une charte paysagère (Fiche action n° 57) (délibération n° 2011/0586 du Conseil de Communauté du 23/09/2011) ;

Par ailleurs, il convient de noter comme autres inscriptions :

- 90.000 € de subvention complémentaire au titre du remboursement de frais de raccordement primaire au Réseau de Chaleur des Hauts de Garonne ;
- 118.500 € ouverts en recettes et dépenses à raison de 30.880 € en section d'investissement et de 87.820 € en section de fonctionnement pour reverser aux organismes concernés la subvention 2011 obtenue par la CUB, lauréate en 2009 de l'Appel à projet « Des quartiers vers l'emploi : une nouvelle mobilité » (subvention versée sur 2009, 2010 et 2011).
- 1.191.631,46 € dégagés par virements de crédits au chapitre 21 pour permettre la démolition de divers immeubles dans la ZAC Bastide Niel ;
- 250.000 € financés également par virement de crédits pour permettre à la CUB d'entrer dans le capital social de la Société publique Locale (SPL) Bordeaux Aéroparc en cours de création ;

Au Budget annexe Déchets Ménagers :

- 125.000 € dégagés par virement de crédit en vue de la constitution de dossiers ICPE (établissements classés) pour la construction à venir de la plateforme de broyage de Pessac et les régularisations administratives à opérer, sous peine de fermeture, pour les 5 autres centres de recyclage (Bruges, Gradignan, Bordeaux-Bastide, Le Taillan Médoc et Villenave d'Ornon) ;

Au Budget annexe Assainissement :

- 2.675.319,23 € de crédits supplémentaires pour la restructuration/extension de la Station d'épuration Louis Fargue.

Au Budget annexe Transports :

- 1.174.000 € de crédits complémentaires pour faire face à des dépenses relatives à la deuxième phase du Tramway ;

- En section de Fonctionnement

Divers virements de crédits effectués au sein d'un même chapitre ou entre chapitres n'influent pas sur les masses du Budget.

Il peut, cependant, être noté l'ouverture de crédits nouveaux financés à partir de la ligne des dépenses imprévues avec notamment :

Au Budget Principal :

- 50.000 € de crédits complémentaires sollicités pour permettre de relever le crédit général des annonces et insertions qui s'avère insuffisant de même que celui des assurances qu'il convient d'abonder de 50.000 € également ;
- 50.000 € d'aide humanitaire en faveur de la Corne d'Afrique à verser en application de la délibération adoptée par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 23 septembre 2011, crédit dégagé par prélèvement sur la ligne des dépenses imprévues.

Au budget annexe Transports :

Sont retracées les régularisations à opérer en suivi de l'ajustement des opérations de clôture des comptes du Réseau TBC produits pour l'exercice 2010 par la Société KEOLIS et donnant lieu à la présentation d'un rapport séparé au présent Conseil de Communauté.

Ainsi que le fait ressortir ce rapport, les opérations définitives de clôture font apparaître une somme complémentaire de 847.596 € due au délégataire par la CUB et une somme due par le délégataire à la CUB de 5.208.135 €, soit un solde net en faveur de notre Établissement de 4.360.539 €.

Mais comme par ailleurs, il reste des points à négocier avec le Délégataire lors de la conciliation et la clause de rendez-vous prévue au contrat, négociations qui pourraient se traduire pour la CUB par le versement de sommes conséquentes, il est proposé de mettre en provision pour risques et charges d'exploitation, dans le cadre de la présente Décision Modificative, la somme précitée de 4.360.539 € et par la même occasion, de basculer en provision la somme qui a déjà été insérée pour le même objet dans la prévision de contribution forfaitaire 2011 à hauteur de 2.582.170 €, cette action étant une mesure élémentaire de prudence comptable ne préjugant pas, bien entendu, du résultat final des négociations à intervenir.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Considérant,

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil de Communauté n°2008/0 748 du 28 novembre fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,
- la délibération n° 2008/0747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant

l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial y compris ceux des régies à simple autonomie financière appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés,

- les instructions budgétaires et comptables renouvelées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),
- les délibérations n° 2011/0431 du 24 juin 2011 et n° 2011/0733 du 14 octobre 2011 relative à l'arrêté définitif des comptes 2010 du Réseau TBC,
- les crédits ouverts au budget Primitif 2011 adopté par délibération du Conseil de Communauté n° 2010/0872 du 17 décembre 2010,

Entendu le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 :

D'adopter par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 7 qui, tous budgets confondus, s'équilibre, en recettes et dépenses à 27.843.814,87 € en mouvements budgétaires, à 7.776.566,78 € en mouvements réels et à 20.067.248,09 €. en mouvements d'ordre.

Article 2 :

D'autoriser, conformément aux termes de la délibération n° 2008 /0747 du 28 novembre 2008 par laquelle le Conseil de Communauté a fixé ses règles de provisionnement pour la durée de la mandature, la mise en provision pour risques et charges d'exploitation, d'un premier montant de 6.942.709 € dans l'attente du résultat des négociations à intervenir avec le délégataire du Réseau TBC dans le cadre de la conciliation et de la clause de rendez-vous prévue au contrat de DSP.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour
0 Voix Contre
0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 26 OCTOBRE 2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND